

**DÉLIBÉRATION N° 11-2020-2021 CAC**  
**PORTANT SUR LA DESIGNATION DE LA PRESIDENTE DE LA SECTION DISCIPLINAIRE**  
**COMPETENTE A L'EGARD DES USAGER.ERE.S**

**Le Conseil Académique,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1, L712-4, L811-5, L811-6 et R811-11 à R811-42,  
Vu les statuts de l'université notamment l'article 21,  
Vu les décisions n°1 à n°8 du conseil académique du 7 décembre 2020,

Considérant la présentation faite des règles et des modalités de désignation du-de la président-e de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s ;  
Considérant que l'élection doit se faire par et parmi les membres des collèges 1° et 2° de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s ,  
Considérant la candidature présentée,  
Considérant le résultat du vote électronique à bulletin secret,

**élit**

la présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s :

**Madame Marie-Hélène GARELLI**

Inscrits : 8

Votants : 6

Voix recueillies par le candidat : 6

Votes blancs : 0

**Le mandat des membres de la section disciplinaire s'arrête le 7 novembre 2022. La perte de la qualité par laquelle les membres ont été désignés entraîne la perte du mandat de membre de la section disciplinaire.**

A Toulouse, le 16 décembre 2020



La Présidente  
Emmanuelle GARNIER

**DÉLIBÉRATION N° 12-2020-2021 CAC  
PORTANT SUR LA DESIGNATION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT DE LA SECTION DISCIPLINAIRE  
COMPETENTE A L'EGARD DES USAGER.ERE.S**

**Le Conseil Académique,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1, L712-4, L811-5, L811-6 et R811-11 à R811-42,  
Vu les statuts de l'université notamment l'article 21,  
Vu les décisions n°1 à n°8 du conseil académique du 7 décembre 2020,

Considérant la présentation faite des règles et des modalités de désignation du-de la vice-président-e de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s ;  
Considérant que l'élection doit se faire par et parmi les membres des collèges 1° et 2° de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s ,  
Considérant la candidature présentée,  
Considérant le résultat du vote électronique à bulletin secret,

**élit**

le 1<sup>er</sup> vice-présidente de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s :

**Monsieur Jacques LAJARRIGE**

Inscrits : 8

Votants : 6

Voix recueillies par le candidat : 5

Votes blancs : 1

**Le mandat des membres de la section disciplinaire s'arrête le 7 novembre 2022. La perte de la qualité par laquelle les membres ont été désignés entraîne la perte du mandat de membre de la section disciplinaire.**

A Toulouse, le 16 décembre 2020



La Présidente  
Emmanuelle GARNIER

**DÉLIBÉRATION N° 9-2020-2021 CAC  
PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE  
COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGER.ERE.S  
DESIGNATION DU COLLEGE 3°/FEMMES**

**Le Conseil Académique,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1, L712-4, L811-5, L811-6 et R811-11 à R811-42,  
Vu les statuts de l'université notamment l'article 21,

Considérant la présentation faite des règles de composition et de fonctionnement des sections disciplinaires des établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Considérant la présentation faite des modalités de désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s,

Considérant que l'élection doit se faire par et parmi les représentant-e-s des usager-ère-s titulaires et suppléant-e-s du Conseil académique,

Considérant la liste des représentant-e-s des usager-ère-s titulaires et suppléant-e-s du conseil académique présentée aux conseiller-e-s,

Considérant les candidatures présentées,

Considérant le résultat du vote électronique à bulletin secret,

Considérant qu'en cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné,

**élit**

les trois membres femme représentantes des usager-ère-s qui siègeront à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s :

**Madame Lisa CASTRO**

Inscrits : 19

Votants : 5

Voix recueillies par la candidate : 5 (majorité relative)

Votes blancs : 0

**Madame Olivia DORADO**

Inscrits : 19

Votants : 5

Voix recueillies par la candidate : 4 (majorité relative)

Votes blancs : 0

**CAC**  
**Conseil Académique**  
Séance du 16 décembre 2020

**Madame Sophie CADOT**

Inscrits : 19

Votants : 5

Voix recueillies par la candidate : 3 (majorité relative)

Votes blancs : 0

**Le mandat des membres de la section disciplinaire s'arrête le 7 novembre 2022. La perte de la qualité par laquelle les membres ont été désignés entraîne la perte du mandat de membre de la section disciplinaire.**

A Toulouse, le 16 décembre 2020

La Présidente  
Emmanuelle GARNIER



**DÉLIBÉRATION N° 10-2020-2021 CAC**  
**PORTANT SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA SECTION DISCIPLINAIRE**  
**COMPÉTENTE A L'ÉGARD DES USAGER.ERE.S**  
**DESIGNATION DU COLLEGE 3°/HOMMES**

**Le Conseil Académique,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1, L712-4, L811-5, L811-6 et R811-11 à R811-42,  
Vu les statuts de l'université notamment l'article 21,

Considérant la présentation faite des règles de composition et de fonctionnement des sections disciplinaires des établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur,

Considérant la présentation faite des modalités de désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s,

Considérant que l'élection doit se faire par et parmi les représentant-e-s des usager-ère-s titulaires et suppléant-e-s du Conseil académique,

Considérant la liste des représentant-e-s des usager-ère-s titulaires et suppléant-e-s du conseil académique présentée aux conseiller-e-s,

Considérant les candidatures présentées,

Considérant le résultat du vote électronique à bulletin secret,

Considérant qu'en cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné,

**élit**

les quatre membres homme représentants des usager-ère-s qui siégeront à la section disciplinaire compétente à l'égard des usager-ère-s :

**Monsieur Axel LOSCERTALES**

Inscrits : 19

Votants : 5

Voix recueillies par le candidat : 4 (majorité relative)

Votes blancs : 0

**Monsieur Alexis NICOLAS**

Inscrits : 19

Votants : 5

Voix recueillies par le candidat : 3 (majorité relative)

Votes blancs : 0

**CAC**  
**Conseil Académique**  
Séance du 16 décembre 2020

**Monsieur Adrien GARCIA**

Inscrits : 19

Votants : 5

Voix recueillies par le candidat : 3 (majorité relative)

Votes blancs : 0

**Monsieur Julien VIRGOS**

Inscrits : 19

Votants : 5

Voix recueillies par le candidat : 2 (majorité relative)

Votes blancs : 0

**Le mandat des membres de la section disciplinaire s'arrête le 7 novembre 2022. La perte de la qualité par laquelle les membres ont été désignés entraîne la perte du mandat de membre de la section disciplinaire.**

A Toulouse, le 16 décembre 2020

La Présidente  
Emmanuelle GARNIER

